

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JANVIER 2025

❶ - DOSSIER PROGRAMME VOIRIE – FIC 2025

Nous avons déposé un dossier FIC 2025 sur le site du Conseil Départemental.

Les travaux consistent en la réhabilitation des voies communales suivantes :

- **JEANGOULOUX– VC N° 24**
- **LA VILLETELLE – VEDRINE – VC N° 96**
- **JOUX – VC N° 2**
- **JOUX (Accès) - VC N° 105**

Les travaux envisagés sont les suivants :

- ENDUIT BICOUCHE à 2,5 Kg/m2 d'émulsion 69 %
- GRAVES EMULSION DE REPROFILAGE à 80 Kg/m2
- COUCHE D'ACCROCHAGE A EMULSION à 69 %
- DELIGNEMENT
- FORME ET MISE EN ŒUVRE

Nous avons sollicité l'inscription de ce projet au programme FIC 2025 du Conseil Départemental concernant le projet susmentionné afin de bénéficier de la subvention de de 40 % pour le PROGRAMME VOIRIE 2025.

Avis favorable du Conseil pour ce projet programme VOIRIE 2025.

❷ - COTISATION ECLAIRAGE PUBLIC

Lors du Comité Syndical, Territoire Energie a révisé les tarifs de la cotisation C2-3 pour les illuminations festives correspondant aux coûts unitaires de maintenance et de stockage des illuminations festives, afin de réduire leur impact sur les fonds propres de TE3.

La création d'une nouvelle cotisation C3 dédiée au géoréférencement.
Cette cotisation C3 exceptionnelle a été instaurée jusqu'en 2029.
Elle est divisée en 2 parties :

- * C3-1 : Géoréférencement des points lumineux
- * C3-2 : Géoréférencement des carrefours

Ces ajustements seront appliqués à partir de 2025.

	Cotisations appelées en 2024	Cotisations estimées pour 2025	Évolutions
Cotisation C1 Dépenses d'administration générale	700,26 €	700,26 €	-
Cotisation C2 Maintenance de l'éclairage public	5 120,95 €	6 079,23 €	+ 18,71%
Cotisation C3 Géoréférencement	0€	747,50 €	-
Total	5 821,20 €	7 526,99 €	+ 29,30%

COTISATION RELATIVE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN D'ECLAIRAGE PUBLIC

Calculs effectués selon le comptage de l'année 2024

Cotisation 2024 selon les règles de 2017

Cotisation C1	:	Nombre de foyers	299 x	2,00 € =	598,00 €	
Cotisation C2-1 - Foyers	:	Nombre de foyers	299 x	8,10 € =	2 421,90 €	Entretien préventif type C
Cotisation C2-1 - Option	:		299 x	0,25 € =	74,75 €	Tournée semestrielle type C
Cotisation C2-2 - Feux	:	Nombre de carrefours	0 x	225,00 € =	0,00 €	
Cotisation C2-2 - Option	:		0 x	0,00 € =	0,00 €	Pas de tournée hebdomadaire
Cotisation C2-3 - Illuminations	:				1 470,00 €	

Matériel	Qté Déposée	PU	Coût	Qté Stockée	PU	Coût
Motif sur poteau, façade ou candélabre	10,00	90,00 €	900,00 €	0,00	6,00 €	0,00 €
Motif en traversée de chaussée	0,00	165,00 €	0,00 €	0,00	7,20 €	0,00 €
Guirlande ou fil lumière sur façade ou arbre	190,00	3,00 €	570,00 €	0,00	0,05 €	0,00 €
Rideaux lumineux	0,00	19,00 €	0,00 €	0,00	0,14 €	0,00 €
Petit Motif au sol ou dans les arbres	0,00	100,00 €	0,00 €	0,00	7,20 €	0,00 €
Grand Motif au sol ou dans les arbres	0,00	330,00 €	0,00 €	0,00	9,50 €	0,00 €

C1 brute	598,00 €	IC1	1,171	C1 actualisée	700,26 €	Cotisation 2024 5 821,20 €
C2 brute	3 966,65 €	IC2	1,291	C2 actualisée	5 120,95 €	

Estimation Cotisation 2025 selon les règles de 2024 (suite délibération n°2024-06-08-021)+ Géo

Cotisation C1	:	Nombre de foyers (1)	299 x	2,00 € =	598,00 €	
Cotisation C2-1 - Foyers	:	Nombre de foyers (1)	299 x	8,10 € =	2 421,90 €	Entretien préventif type C
Cotisation C2-1 - Option	:		299 x	0,25 € =	74,75 €	Tournée semestrielle type C
Cotisation C2-2 - Feux	:	Nombre de carrefours	0 x	225,00 € =	0,00 €	
Cotisation C2-2 - Option	:		0 x	0,00 € =	0,00 €	Pas de tournée hebdomadaire
Cotisation C2-3 - Illuminations	:				2 205,00 €	

Matériel	Qté Déposée	PU	Coût	Qté Stockée	PU	Coût
Motif sur poteau, façade ou candélabre	10,00	135,00 €	1 350,00 €	0,00	9,00 €	0,00 €
Motif en traversée de chaussée	0,00	247,50 €	0,00 €	0,00	10,80 €	0,00 €
Guirlande ou fil lumière sur façade ou arbre	190,00	4,50 €	855,00 €	0,00	0,07 €	0,00 €
Rideaux lumineux	0,00	28,50 €	0,00 €	0,00	0,21 €	0,00 €
Petit Motif au sol ou dans les arbres	0,00	150,00 €	0,00 €	0,00	10,80 €	0,00 €
Grand Motif au sol ou dans les arbres	0,00	495,00 €	0,00 €	0,00	14,25 €	0,00 €

Géoréférencement foyers	:	Nombre de foyers (1)	299 x	2,50 € =	747,50 €
Géoréférencement carrefours	:	Nombre de carrefours	0 x	50,00 € =	0,00 €

Cotisation C3 - Géoréférencement	:				747,50 €
----------------------------------	---	--	--	--	----------

C1 brute	598,00 €	IC1 (2)	1,171	C1 actualisée	700,26 €	Cotisation 2025 7 526,99 €
C2 brute	4 701,65 €	IC2 (2)	1,293	C2 actualisée	6 079,23 €	
C3 brute	747,50 €	IC3 (2)	1,000	C3 actualisée	747,50 €	

Après discussion, le Conseil Municipal trouve que l'augmentation du coût de l'Eclairage Public 2025 est quand même excessive.

③ - BILAN TRAVAUX

Les travaux de La poste sont presque terminés.

Christian MARTIN a posé les plinthes.

La SARL TIXIER a fini les peintures.

La SARL BROUSSE a posé les sanitaires + un lave mains et les parois de la douche.

L'Entreprise DELEGLISE doit finir l'électricité avec la mise en service et le passage du Consuel.

④ - DEVIS MUR CIMETIERE

2 entreprises ont remis un devis

L'Entreprise BOURDAROT

EIRL BULIDON

⑤ - VOEUX

Ils auront lieu le Dimanche 19 Janvier 2025.

Guillaume fera le DIAPORAMA. Geneviève lui fournira les éléments pour les réalisations 2024 et les projets 2025.

⑥ - BULLETTIN MUNICIPAL

En cours de réalisation. Déjà plusieurs articles fournis par les associations. Un article historique par Jean-Michel MOUTON.

Coralie et Geneviève s'occuperont des autres articles et de la mise en page.

⑦ - QUESTIONS DIVERSES

*** Réunion ZAER**

Antony DELERIS nous a informé que la réunion de groupe ZAER d'une durée comprise entre 2h et 2h30, approximativement aura lieu le vendredi 24 janvier de 9h30 à 12h à la salle de la mairie de Condat-en-Combraille pour les référents des communes suivantes.

Villosanges / Landogne / Tralaigues / Montel-de-Gelat / Saint-Avit / Condat-en-Combraille / Saint-Etienne-des-Champs / Voingt / Verneugheol / Giat / Fernoël / La Celle.

Pour rappel, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi AER) réaffirme le rôle crucial des collectivités locales pour l'aménagement du territoire en donnant aux maires de nouveaux leviers d'action et la possibilité de définir des zones d'accélération où ils souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Il faudra donc que les référents et le conseil municipal décident s'ils veulent intégrer l'ensemble de la commune ou sélectionner des zones. Très compliqué comme le précise Guillaume de favoriser certains propriétaires au détriment d'autres.